

Toute cette question des dépenses d'élection est à l'étude depuis fort longtemps. C'était une question fort discutée avant que nous tous ici aient été élus à la Chambre. Mais en ces dernières années, elle a particulièrement fait l'objet de vives discussions et personne plus que le premier ministre (M. Trudeau) lui-même n'a fait davantage pour populariser l'idée qu'il fallait prendre une initiative quelconque en vue d'assurer le contrôle des dépenses d'élection et placer les candidats sur un même pied d'égalité. Lors d'une conférence de presse tenue le 7 avril 1968, à Ottawa, on a posé au premier ministre la question suivante:

Avez-vous l'intention de faire quoi que ce soit pour donner suite au rapport du Comité des dépenses électorales?

J'ouvre ici une parenthèse pour préciser qu'il s'agit du rapport qui a été déposé en 1966. Voici le reste de la question:

Cela me paraît un élément fondamental de la société juste dont vous parlez.

La réponse du premier ministre a été très concise mais très pertinente:

Je suis d'accord. Cela mérite la plus haute priorité. Attendez le prochain discours du Trône.

C'était en 1968. Plus tard la même année, soit le 4 juin 1968, le premier ministre a dit à Edmonton:

La notion de société juste comprend de multiples aspects, dont la réforme électorale, qui garantira au citoyen le droit effectif d'exprimer son choix politique librement et non pas d'après les fonds qu'un parti peut obtenir.

Quelques jours plus tard, le 10 juin 1968, le premier ministre a dit sur les ondes de Radio-Canada:

L'important, c'est de réformer nos lois, et nos lois électorales en particulier, afin de garantir que tous les partis soient mis sur un pied d'égalité, en réduisant les dépenses électorales et en faisant assumer par l'État la plus grande partie possible des dépenses électorales de tous les partis.

Personne ne se voit donc attribuer davantage le mérite de l'acuité de cette question que l'actuel premier ministre. Lorsque, à la suite de ces déclarations, nous l'avons pressé d'agir au sujet des dépenses électorales, nous nous sommes heurtés à un refus, on nous a prétexté un programme parlementaire encombré, etc., et on nous a dit que le temps manquait pour faire quoi que ce soit à ce sujet avant les prochaines élections, quelle qu'en soit la date. Mais actuellement, en cette période pré-électorale—quelle qu'en soit la durée—lorsqu'on semble nous faire différents cadeaux, nous sommes saisis de ce bill. L'ennui est que le terme «cadeau» ne s'applique pas à cette mesure. Elle prétend être constructive en matière de dépenses électorales, mais n'indique nullement le genre d'égalité évoquée par le premier ministre.

Monsieur l'Orateur, comme vous êtes sur le point de vous lever, j'aimerais, avant de reprendre mon siège, simplement dire que j'aurai quelque chose à ajouter sur cette question à 8 heures.

LA MOTION D'AJOURNEMENT

QUESTIONS À DÉBATTRE

M. l'Orateur: En conformité de l'article 40 du Règlement, je dois informer la Chambre des questions qui seront débattues ce soir au moment de l'ajournement: L'honorable député de Red Deer (M. Thompson)—Les

[M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre).]

grains—Colza—Accusations par la Commission du blé pour livraisons excessives—L'intervention du gouvernement; l'honorable député de Fraser Valley-Ouest (M. Rose)—Les affaires extérieures—Le projet français d'essais nucléaires—Le financement du «Greenpeace III»; l'honorable député de Central Nova (M. Mackay)—Les ressources naturelles—Les droits miniers sous-marins—Les négociations fédérales-provinciales.

Comme il est 5 heures, la Chambre passe maintenant à l'étude des mesures d'initiative parlementaire qui figurent au *Feuilleton* d'aujourd'hui, à savoir les avis de motion, les bills privés et les bills publics.

• (1700)

INITIATIVES PARLEMENTAIRES—AVIS DE MOTIONS

L'ÉNERGIE ATOMIQUE

LA FABRICATION D'EAU LOURDE—DEMANDE DE DÉPÔT DU RAPPORT RELATIF AU RÉAMÉNAGEMENT DE L'USINE DE LA DEUTERIUM OF CANADA LIMITED

L'hon. Paul Hellyer (Trinity) propose:

Qu'un ordre de la Chambre soit donné en vue de la production de copie de tout rapport rédigé par le gouvernement, ou pour son compte, recommandant que l'Énergie atomique du Canada Limitée s'occupe de la reconstruction et de l'exploitation de l'usine d'eau lourde de la *Deuterium of Canada Limited* à Glace Bay (N.-É.).

—Monsieur l'Orateur, la discussion de cette résolution implique au moins trois importants principes. Le premier et le plus immédiat est la question de la publication des renseignements essentiels dont les députés ont absolument besoin pour remplir leur fonction de gardiens de la bourse publique. Le deuxième principe, lié au premier, concerne la mesure où des considérations d'ordre politique doivent jouer dans les décisions d'ordre économique du gouvernement. Le troisième, lié aux deux premiers, est la mesure où le gouvernement doit obtenir de l'argent au moyen de la fiscalité afin de le consacrer à des projets très coûteux et fortement entachés de politique. Il y a une question de priorités et les Canadiens sont surtaxés par des gouvernements qui dépensent sans compter.

Revenant au premier sujet, je me demande comment il nous est possible de déterminer si la décision gouvernementale de reconstruire l'usine de la *Deuterium of Canada* est judicieuse alors qu'on nous refuse l'accès aux renseignements qui ont permis d'y aboutir. Il est possible que le gouvernement n'ait été aucunement conseillé. Si c'est le cas, il est important que nous en soyons avertis. Il est cependant plus probable qu'une recommandation ait été fournie par l'Énergie atomique du Canada Limitée. J'aimerais savoir si le gouvernement a agi conformément à des conseils d'experts, ou contrairement à ces conseils. Bien sûr, il est possible qu'il cherche à tirer le meilleur parti possible d'une mauvaise affaire ou qu'il persiste à investir à mauvais escient. Comment pouvons-nous le savoir si nous n'avons pas accès aux faits? Au stade actuel, un examen des origines de ce projet pourrait être très utile.